

Association « I fratelli di a strada »
Secours populaire français (SPF)
Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Monsieur le Préfet de Corse
Préfecture de région
BP 401
20188 Ajaccio Cedex 1

Ajaccio, le 16 juin 2009

Objet : relevé de conclusions de la réunion du 14 mai 2009 sur l'hébergement des sans domicile fixe

Monsieur le Préfet,

Récemment, vous nous avez fait parvenir un relevé de conclusions de la réunion citée en objet. Nous souhaitons apporter un certain nombre de précisions sur les positions développées conjointement par nos 3 associations au cours de cette rencontre.

Concernant la demande de rendez-vous à l'origine de cette réunion, le relevé indique qu'elle est le fait du SPF. Pourtant le 14 mai, nous avons eu l'occasion de préciser que cette demande exprimée auprès de vous en date du 22 mai 2009 par voie de courrier était co-signée par nos 3 associations.

Nous avons également exprimé avec force notre étonnement voire notre incompréhension face à l'absence de représentants politiques de la Collectivité territoriale de Corse et du Conseil général de Corse-du-sud pourtant sollicités par vos soins, et alors que chacun a reconnu, et cela est indiqué dans le relevé de conclusions, « que l'occupation de l'ancien collège du Finosello n'était pas une solution durable, eu regard aux problèmes posés de sécurité des personnes » occupant actuellement ce lieu.

Nous avons vivement regretté ces absences politiques car nous savons bien, mais cela n'est pas exprimé de manière suffisante dans le relevé de conclusions, que le problème à résoudre est celui d'un terrain qui permettrait l'implantation toute l'année d'un abri de jour et de nuit pour les sans logis.

Concernant cet abri pérenne, il a été également demandé par le représentant d'« I fratelli di a strada » d'associer des représentants de cette association au travail de conception de ce lieu et à sa gestion dès sa mise en fonctionnement. Evidemment, le SPF et la LDH soutiennent cette demande qui signifie une prise de responsabilité et donc une perspective de réinsertion réussie pour les personnes concernées.

Enfin, le dernier paragraphe du relevé ne correspond à aucun engagement pris par nos 3 associations. Pour notre part, nous avons insisté sur le fait d'apporter des moyens temporaires en matière d'hygiène (ramassage des ordures, accès à l'eau...) voire une installation provisoire de pré-fabriqués dans la cour de l'ancien collège du Finosello, ce temporaire étant ici la conséquence de l'imprévoyance des pouvoirs publics, notamment l'absence de prise en charge des personnes accueillies en abri de nuit hivernal au sortir de l'hiver.

L'importance des précisions que nous apportons au relevé de conclusions nous incite à vous demander de bien vouloir faire connaître nos présentes remarques à l'ensemble des destinataires dudit relevé.

Nous renouvelons également notre demande d'une nouvelle réunion de travail très rapidement car vous n'êtes pas sans savoir que désormais, l'ancien collège du Finosello est occupé par une quarantaine de personnes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Daniel CHAUMONT
Franco...
« I frateli di a strada »

François LUCIANI
SPF

Michèle ZEVACO
LDH
06 08 99 89 16